



Région
Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 059-200053742-20250408-25001627-AI

SLO ✓

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 Juillet 2021,

Vu la délibération n°2020.02153 du Conseil régional du 9 décembre 2020 relative à l'adoption des orientations de la Région pour assurer ses nouveaux rôles d'autorité organisatrice et de chef de file de la mobilité introduits par la loi d'orientation des mobilités (LOM),

Vu la délibération n°2022.00164 du Conseil régional du 27 janvier 2022 relative à l'adoption de la déclinaison de la Loi d'Orientation des Mobilités en Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2025.00595 en date du 3 avril 2025 relative à la modification de la composition du comité régional et des comités locaux des partenaires de la mobilité, en particulier son article 3,

ARRETE n° 25001627

ARTICLE 1er

Sont désignés au Comité régional des partenaires, les représentants suivants de la Région Hauts-de-France :

- Monsieur Christophe COULON, titulaire en qualité de Vice-président en charge de la délégation aux transports, qui assurera la Présidence dudit comité,
- Monsieur Olivier ENGRAND, suppléant en qualité de Président de la Commission Transports, grandes infrastructures transport, économie portuaire, affaires maritimes.

ARTICLE 2

Sont désignés les représentants suivants aux Comités locaux des partenaires de la mobilité, dans les 10 communautés de communes dans lesquelles la Région Hauts-de-France est AOM de substitution :

- Communauté de communes Cœur de l'Avesnois
Monsieur Olivier ENGRAND, membre de droit
Monsieur Guislain CAMBIER en qualité de titulaire,
Madame Marie Sophie LESNE en qualité de suppléante,
- Communauté de communes de la Picardie des Châteaux
Monsieur Olivier ENGRAND, membre de droit
Monsieur Christophe COULON, en qualité de titulaire,
Monsieur Eric DELHAYE, qualité de suppléant,

- Communauté de communes de l'Est de la Somme
Monsieur Olivier ENGRAND, Membre de droit
Madame Maryse FAGOT en qualité de titulaire,
Monsieur Jean Paul MULOT en qualité de suppléant,
- Communauté de communes du Grand Roye
Monsieur Olivier ENGRAND, Membre de droit
Madame Maryse FAGOT en qualité de titulaire,
Madame Brigitte LHOMME, en qualité de suppléante
- Communauté de communes du Pays de la Serre
Monsieur Olivier ENGRAND, Membre de droit
Monsieur Eric DELHAYE, en qualité de titulaire,
Madame Isabelle ITTELET, en qualité de suppléante
- Communauté de communes du Pays des Sources
Monsieur Olivier ENGRAND, Membre de droit
Madame Anne-Sophie FONTAINE, en qualité de titulaire,
Monsieur Jean CAUWEL, en qualité de suppléant
- Communauté de communes du Val de l'Aisne
Monsieur Olivier ENGRAND, Membre de droit
Monsieur Dominique MOYSE, en qualité de titulaire,
Monsieur Eric DELHAYE, en qualité de suppléante,
- Communauté de communes du Ponthieu Marquenterre,
Monsieur Olivier ENGRAND, Membre de droit
Madame Patricia POUPART, en qualité de titulaire,
Monsieur Pascal DEMARTHE, en qualité de suppléant,
- Communauté de commune Senlis Sud Oise,
Monsieur Olivier ENGRAND, Membre de droit
Madame Manoëlle MARTIN, en qualité de titulaire,
Monsieur Nathalie LEBAS, en qualité de suppléante,
- Communauté de commune Terre de Picardie,
Monsieur Olivier ENGRAND, Membre de droit
Madame Maryse FAGOT, en qualité de titulaire,
Monsieur Brigitte LHOMME, en qualité de suppléante,

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa notification aux intéressés.

ARTICLE 4

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 08 AVR. 2025


Xavier BERTRAND